

Conseil communautaire. L'Agenda 21 est construit

L'environnement était à l'ordre du jour au conseil communautaire, jeudi. Avec les algues vertes (notre édition de samedi), puis l'Agenda 21.

« Nous sommes désormais au bout de la démarche ». Pour le président William Boulic, la construction de l'Agenda 21 est terminée et les mesures concrètes vont pouvoir débiter. Une présentation publique en sera faite le 11 juin, au Juch, et une communication complète sera également lancée avec l'arrivée, le 6 juin, d'un chargé de communication de la CCDZ. Mais déjà, le document définitif des actions à engager est disponible dans les mairies et au siège de la CCDZ. Rappelons que durant près de deux ans, 150 personnes (ou associations), ont participé à l'élaboration de cet Agenda 21.

Un vote à bulletin secret

Au nombre des autres points de l'ordre du jour, deux ont divisé les élus. Le premier portait sur l'indemnité de 1.500 € accordée au trésorier principal, qui conseille et aide à la construction du budget. Un point pour lequel Philippe Paul a demandé un vote à bulletin secret. Au final, et sans débat ni explication publique - ce qui laisse entendre que cela avait été

vu à huis clos - treize élus ont refusé d'indemniser le trésorier principal Dominique Bulme, cinq ont voté Oui et trois Blanc. Cette délibération a donc été refusée. Une première.

Frais de déplacement

Une demande de prise en charge de frais de déplacement du président Boulic n'a pas fait l'unanimité. Ce dernier était invité, au titre du développement économique, à une journée autour des acteurs économiques locaux au Sénat, à l'invitation du sénateur-maire Philippe Paul. Pour se faire rembourser le déplacement, dont le montant est cadré par les textes réglementaires, William Boulic a demandé au conseil de lui attribuer un mandat spécial. « C'est la loi qui veut cela, a rappelé François Doublet, directeur de la Communauté de communes. La collectivité ne peut prendre en charge ces frais sans mandat spécial, dans la mesure où le président touche déjà une indemnité ». Henri Caradec a considéré que l'indemnité du président était déjà importante (1.200 €) et que le sénateur pouvait très bien puiser dans sa réserve parlementaire pour payer cette note... Au vote : deux élus sont « contre » et trois s'abstiennent.